

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Le mouvement intellectuel révolutionnaire. — VI Aux prières. — VII Cinquantenaire d'une paroisse et noces d'or de son curé. — VIII Mort du beau-frère du pape. — IX Congrégations romaines.

AU PRONE

Le dimanche, 8 septembre

On annonce :

Dans les diocèses de Montréal, Valleyfield et Joliette, la fête du S. Nom de Marie, patronale de ces territoires.

La neuvaine en l'honneur de l'archange saint Michel commence le 20 (1).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 8 septembre

10 **DIVERS OFFICES DE CE JOUR :**

On célèbre en ce jour la naissance de la Bienheureuse Vierge Marie.

a) L'Eglise ne célèbre pas la naissance des saints, parce que, malgré le bonheur dont ils jouissent au ciel, elle se rappelle qu'ils sont nés souillés du péché originel. Elle célèbre leur fête le jour de leur mort qui est censé le jour de leur entrée au ciel et de leur véritable naissance à la vie éternelle de la gloire. Cependant elle a fait trois exceptions. La première en l'honneur de Jésus-Christ, le saint des saints, la deuxième pour saint Jean-Baptiste qui a été purifié du péché avant sa naissance (voir le No du 17 juin de la *Semaine*), et la troisième en l'honneur de la Sainte Vierge que nous honorons en ce jour. Après le péché de l'homme, Dieu avait dit au serpent : " J'établirai l'antagonisme entre la femme et toi, entre ta race et la sienne, elle t'écrasera la tête, et tu chercheras à lui mordre le talon ". Plus de quatre mille ans s'écoulèrent avant que cette promesse reçût son accomplissement. Enfin lorsque les temps déterminés dans la divine Miséricorde furent arrivés, la vierge annoncée par le pro-

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.

phète Isaïe naquit à Nazareth, ville de Galilée. Le père de Marie, saint Joachim, descendait de la famille royale de David ; sa mère, sainte Anne, fille de Nathan, descendait de la tribu de Lévi et de la famille d'Aaron. Le sang royal de David fut ainsi joint au sang sacerdotal d'Aaron, en celle de qui allait naître le roi et le prêtre éternel. Conçue sans péché, Marie est enrichie dès sa naissance, des dons naturels et surnaturels les plus abondants. Voilà pourquoi l'Eglise fêtant cette naissance toute pure chante dans un tressaillement de joie : " Votre naissance, ô Vierge mère de Dieu, a comblé d'allégresse le monde entier, car c'est de vous qu'est né le Soleil de justice, le Christ notre Dieu ". Aussi les saints ne tarissent pas d'éloges quand ils parlent de la naissance de Marie. Cette fête se célèbre depuis le sixième siècle en Orient et depuis le septième en Occident. Ce n'est que depuis le treizième qu'elle comporte une octave.

b) On fait mémoire en ce jour de saint Adrien, martyr. Adrien était officier de l'empereur Maximin-Galère. En cette qualité, il devait persécuter les chrétiens dans la ville de Nicodémie (Asie Mineure). Il admira tellement la joie que les martyrs montraient dans leurs supplices, le mépris qu'ils faisaient de leur corps et de la vie, les louanges qu'ils donnaient à Jésus-Christ, les descriptions qu'ils faisaient du bonheur du ciel et des châtiments de l'enfer, qu'il fut touché de la grâce et se convertit. Il fut aussitôt mis en prison. Sa femme qui était chrétienne à son insu, vint le visiter régulièrement et ne cessa de l'encourager à la persévérance. " Que vous êtes heureux, Adrien, dit-elle, en baisant ses chaînes, vous avez trouvé un trésor que ne vous ont pas laissé vos parents... ". Mais Adrien attribuait la grâce de sa foi aux souffrances des autres martyrs, ses compagnons. Après avoir été cruellement battu de verges, il eut avec ses compagnons les jambes et les bras coupés. C'était le 4 mars 306. La fête se célèbre le 8 septembre, jour de la translation de ses ossements de Constantinople à Rome. Ils sont maintenant conservés en Flandre. Il est le patron des bourreaux et des géoliers.

c) Pierre Claver naquit d'une famille noble d'Espagne. Il fit dès sa jeunesse de si grands progrès dans la vertu qu'on aurait dit qu'il l'aimait avant de la connaître. Il entra dans la compagnie de Jésus où les exercices de la vie religieuse lui paraissaient aussi familiers que s'il les eût pratiqués toute sa vie. Il fut toujours le modèle de sa communauté. Il eut beaucoup de rapports avec saint Alphonse Rodriguez, portier de la maison, qui vit en songe le grand bien qu'opérerait Pierre Claver parmi les nègres et la place élevée qu'il obtiendrait au ciel. C'est pourquoi il lui conseilla d'aller en Amérique évangéliser les indigènes. Lorsqu'il se rendit au port d'embarquement, il se trouvait à une lieue seulement de sa ville natale. Pierre fit taire les sentiments de la nature et partit sans revoir ses parents. C'était en 1610. Il se rendait en Bolivie (Amérique du Sud). Il sanctifia ce long voyage par l'exercice le plus rebutant de la

charité à l'égard de l'équipage. En arrivant à Cartagène, il se prosterna et baisa cette terre qu'il arrosa dès lors de ses sueurs. A la vue des malheureux nègres vendus comme esclaves, il comprit sa vocation et se dévoua corps et âme à leurs besoins temporels et spirituels. Il passa quelque temps à Santa-Fé de Bagota, y fit ses derniers vœux, auxquels il ajouta celui de desservir les esclaves jusqu'à la mort. Il revint ensuite à Cartagène où il fut ordonné prêtre. Depuis cette époque, il se dévoua encore avec plus de zèle au salut des nègres qu'on amenait par plus de 10,000 chaque année. Il en baptisa 400,000 dans toute sa vie, après les avoir lui-même instruits de la religion et soignés au besoin. Il fit beaucoup de miracles dans ces pénibles missions. Son attrait le plus cher était de visiter Notre-Seigneur au Saint-Sacrement, de méditer la passion de Notre-Seigneur, d'honorer la Sainte Vierge, son ange gardien et l'apôtre saint Pierre son patron. Il mourut âgé de 73 ans, après 40 ans d'apostolat, le 8 septembre 1654. Il fut canonisé par Léon XIII en janvier 1888.

2o DISPOSITION DE CES OFFICES :

Messe de la NATIVITÉ DE MARIE, double de 2e cl. avec octave ; mém. du 16e dim. après la Pentecôte (et de S. Adrien, à la messe basse seulement) ; préf. de la Nativité ; dernier Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. 1o de saint Pierre Claver ant. *Similabo v. Amavit*, or. au supplément), 2o du dim. (*Cum vocatus fueris*), 3o de S. Gorgone M. (ant. *Iste sanctus*).

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 15 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — De ce jour, le saint Nom de Marie (Notre-Dame de Montréal).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — De ce jour, sainte Marie (Almonte et Minerve) ; Notre-Dame (Montfort et Lac Sainte-Marie) ; Notre-Dame de Victoire (Harrington) ; Notre-Dame de Lumière, de la Salette, de la Garde (Val-des-Bois), du Laus, de Pontmain, de Fourvières (Rapide de l'Orignal).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — De ce jour, le saint Nom de Marie (Marieville).

DIOCÈSE DE NICOLET. — De ce jour, le saint nom de Marie.

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — De ce jour, le saint Nom de Marie (Brudenell et Guyon). J. S.

Prières des Quarante-Heures

VENDREDI,	6	SEPTEMBRE	—	Saint-Blaise.
DIMANCHE,	8	"	—	Saint-Hippolyte.
MARDI	10	"	—	Saint-Philippe-de-Laprairie.
JEUDI,	12	"	—	Varenes.

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL REVOLUTIONNAIRE



La liberté et le progrès sont des mots commodes. Ils sont hélas ! parfois bien décevants. Et, il est utile, il est même nécessaire, qu'on le sache et qu'on le dise. Au Canada, comme ailleurs, notamment dans notre bonne province de Québec, sous prétexte de se réclamer des généreuses idées que ces deux mots expriment, n'en vient-on pas souvent à demander de briser des traditions qui ont pourtant fait notre force ? Ah ! qu'on use de la liberté et que l'on tende au progrès, mais en tenant compte de nos traditions et de nos aspirations — comme race latine et catholique, à la bonne heure ! Personne n'y trouvera à redire. Seulement, est-ce bien de ces principes que l'on s'inspire, dans tant de réclamations, peut-être intéressées, pour le moins spécieuses, que l'on fait entendre ici et là ?

Que nous ayons besoin de créer des centres scolaires nouveaux, d'organiser des méthodes jusqu'ici chez nous moins connues, de diriger une partie de « notre jeunesse intelligente » vers des carrières nouvelles, et qu'à cette œuvre multiple nos hommes publics et nos gouvernants consacrent une généreuse activité, certes, nous l'approuvons de grand cœur. Et, quoiqu'en disent certaines insinuations, ce ne sont ni nos évêques, ni nos prêtres de collège, qui s'y objecteront jamais.

Mais, pourquoi, sous couleur de réforme, vouloir diminuer aux yeux du peuple canadien le prestige de cet enseignement classique et de ces collèges, qui, après tout, nous ont fait ce que nous sommes ?

Au cours d'une série d'articles, très documentés et très au point, que publie le savant *Ami du Clergé* de Langres (1), sur

(1) Cf : Livraison du 8 août 1907.

Mgr Dupanloup, et au sujet de la belle lutte que l'éloquent évêque d'Orléans soutint en janvier 1873, à la Chambre des députés, contre Jules Simon, à propos de la réforme de l'enseignement, nous avons lu une page magistrale, que nous voulons ici reproduire pour la gouverne de tous les chrétiens et patriotes sincères qui s'intéressent — et qui ne le doit pas ? — aux choses de l'enseignement, dans notre province :

« L'évêque d'Orléans, n'arrêta point le *mouvement intellectuel révolutionnaire* qui se dessinait dès lors et qui depuis a été si fatal à l'esprit français. L'intelligence est une plante qui veut se développer progressivement, d'après une culture lente et féconde comme la nature. On l'a surchauffée, mise en serre, forcée à produire rapidement, et l'on s'est extasié devant certains fruits hâtifs et brillants. Mais on s'est aperçu, depuis, que ces fruits ne tiennent pas et qu'ils se gâtent vite. Ils manquent de la forte sève qui donne la solidité et la durée. Il y avait sûrement quelque chose à faire ; l'enseignement traditionnel appelait son évolution et des progrès en rapport avec les besoins de l'époque. Toutefois ce qu'on n'aurait jamais dû négliger ce sont les principes fondamentaux, la grammaire, le fond même de la langue, ses rapports intimes avec le latin et le grec... »

Et après avoir rappelé l'exemple de M. Brunetière, qui, « s'étant mis à l'école de Bossuet, a montré ce qu'il peut tenir de vérité claire, d'harmonie, de raisonnement et de splendeur dans la vieille phrase classique », l'écrivain de *l'Ami du Clergé* poursuit à l'adresse des tenants des méthodes modernes : « L'on a oublié que la culture première n'est donnée que pour *apprendre à apprendre*, et que, lorsque cette culture a été sagement conduite, l'intelligence est déjà très bien pourvue et ornée, surtout *qu'elle est apte à tout*. On a voulu la pourvoir, la remplir, la gaver, sans culture progressive rationnelle, de sorte que si nos petits enfants savent les éléments de beaucoup de

choses, de trop de choses, leur cerveau n'est pas capable de les garder..... Et, ce que nous disons de l'enfant n'est pas moins vrai des jeunes gens qui s'adonnent à de hautes études ; les fondements sont également fragiles, on vise à une impossible encyclopédie, et, en fin de compte, on travaille énormément en pure perte pour aboutir à l'étiollement et à la stérilité... »

Nous bornons là nos citations. Quiconque a suivi les derniers événements en France, en Allemagne ou en Italie, sait combien toutes ces méthodes de « remplissage » et de « gavage » ont été funestes à la « culture progressive rationnelle » de tous ceux qui s'appellent « modernistes » et que le nouveau *Syllabus* de Pie X a dû rappeler à l'ordre, et, combien nombreux, dans le monde des chercheurs et des expérimentateurs de toute carrière, sont ceux qu'enfle une vaine science et qu'égare l'orgueil de l'esprit !

Des études raisonnées, chrétiennes, pas trop hâtives : voilà ce qui convient. La culture qu'on puise à l'école, et aussi au collège, ne doit pas, ne peut pas viser à *tout apprendre* à l'enfant, au jeune homme ; elle doit lui *apprendre à apprendre* et rendre son intelligence *apte à tout*. L'expérience est là pour démontrer que c'est ainsi, et pas autrement, que se forment et se développent les classes d'élite qui font les races supérieures.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Florida, née Anna Desrochers, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sœur Marie Zacharie, née Marie-Poméla Gauthier, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie décédée à Détroit, Mich.

Sœur Saint-Michel, née Céлина Hébert, des Sœurs de Sainte-Marthe, décédée à Saint-Hyacinthe.

Sœur Marie-Scolastique, née Modeste Fontaine, des Sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

CINQUANTENAIRE D'UNE PAROISSE

ET

NOCES D'OR DE SON CURE



Le 28 août 1907 restera une date dans l'histoire de la riche et prospère paroisse de Saint-Paul-l'Ermite. Les petits enfants de ceux qui y vivent aujourd'hui auront à redire, dans cinquante ans, les fastes d'un beau jour.

Il y a des rapprochements qui sont pleins de philosophie et nous laissent songeur. Cinquante ans ! dans la vie d'une paroisse, c'est peu, dans la vie d'un homme, c'est beaucoup. Les hommes passent, comme des flots que poussent d'autres flots, tandis que les pays qu'ils habitent, le sol qu'ils cultivent et les villages qu'ils fondent—en un mot leurs œuvres, demeurent et vivent. Et, vraiment, après les espérances qu'autorise la foi, il n'y a rien de plus consolant pour l'homme que la pensée de se survivre dans ses œuvres.

Or, le mercredi, 28 août, à Saint-Paul-l'Ermite, on célébrait l'œuvre de toute une génération, nous voulons dire la fondation, le développement, les progrès et le succès d'une paroisse, et, en même temps, par une coïncidence des plus heureuses, on chôrait du même coup le jubilé d'or de celui qui est le centre et fait la vie de cette paroisse au point de vue catholique, depuis douze ans, nous avons nommé le curé. C'était le cinquantenaire de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite que couronnaient et auréolaient — si l'on peut ainsi dire — les noces d'or de M. l'abbé Lesage, le doyen des curés de Montréal !

Avez-vous jamais vu, par un beau soir d'août, quand là-bas le soleil baisse à l'horizon, comme il jette sur la nature, toute palpitante de la richesse des moissons et de la frondaison des bois, des rayons doux, pénétrants, charmeurs et reposants tout ensemble ? L'on sait bien qu'il va se coucher, le bel astre d'or,

mais selon le joli mot de M. le curé Beaubien au banquet, on voudrait tant que ce fut « le plus tard possible » !

* * *

Le village était en fête, et cette fête était populaire, on le sentait aisément ; les quelques centaines d'étrangers et les sept ou huit dizaines de prêtres qui étaient accourus, en ont été très vite convaincus. Partout des drapeaux, des banderolles, des guirlandes de verdure et de fleurs, des théories ou des séries de lanternes chinoises ou japonaises s'égrenant comme des chapelets le long des fils de fer invisibles. On était décidé à ne rien omettre, pour le succès de la fête.

La grand'messe fut chantée par le vénéré curé lui-même, assisté de MM. Pauzé et Contant, cependant que Mgr l'archevêque présidait au trône, entouré de MM. Villeneuve, comme prêtre assistant, et Décary et Leblanc, comme diacres d'honneur. Le chant fut très beau. Plusieurs voix connues de Montréal s'étaient unies à celles des habitués de l'église.

Le sermon de circonstance fut donné par un enfant de la paroisse qui s'est fait dominicain, le Rév. Père Marion. Un double sujet s'imposait, la paroisse et le curé.

Ce qu'est la paroisse, « ce groupement des fidèles d'un territoire sous la direction d'un prêtre », comment elle active et féconde la vie religieuse et la vie nationale dans un peuple, qui, comme le nôtre, est vraiment chrétien, comment en particulier, chez nous, l'organisation de la paroisse canadienne-française a été toujours et reste encore la meilleure force de notre race : tel fut le thème que l'éloquent fils de saint Dominique développa fort heureusement dans une première partie.

Mais, dans la paroisse, où est l'âme, se demandait-il ensuite ? Ce culte paroissial d'un groupement de fidèles, qui en est le ministre ? Cette vie nationale qu'alimente l'esprit paroissial, quel en est le premier artisan ? Ce progrès auquel l'agriculteur

ne peut tendre complètement qu'en pratiquant les vertus du chrétien, qui contribue, avant tout autre, à l'assurer ?

C'est le curé ! Le curé qui monte à l'autel, prêche la concorde et l'harmonie, enseigne les vertus qui font les âmes vaillantes et les races fortes.

Un éloge sobre et délicat du premier curé, feu M. l'abbé Huot, qui présida aux destinées paroissiales de Saint-Paul-l'Ermite pendant près de quarante ans, avait ici sa place, d'autant plus qu'il préparait à mieux célébrer les vertus et les mérites de son successeur, le vénéré jubilaire d'aujourd'hui. Par discrétion sans doute, au lieu de nous dire ce que M. le curé Lesage a fait pendant ses cinquante ans de sacerdoce, l'orateur sacré ne fit que l'insinuer et parla plutôt de ce que Dieu a fait dans ce bon pasteur, en célébrant les grandeurs du prêtre.

* * *

Lorsque, après ce solide et substantiel discours, qui se terminait par un éloge si juste du sacerdoce de Jésus-Christ, le vénéré jubilaire entonna à l'autel le *Credo in unum Deum* d'une voix souple et forte, il semblait qu'il révélait à tous le secret de sa fidélité et de sa vigueur. Il a cru en Dieu, ce prêtre, admirablement, et, admirablement aussi, Dieu l'a béni.

Après le dernier évangile, M. le curé enleva sa chasuble, et, en aube toute blanche, attendit le moment d'aller renouveler aux pieds de son évêque les promesses de sa cléricature : *Dominus pars hereditatis meae* ! — Monseigneur expliqua au peuple le sens de cette cérémonie touchante. « Il y a cinquante-trois ans, disait-il, que, au jour de sa tonsure, votre vénéré curé prenait le Seigneur Jésus pour sa part d'héritage en ce monde et promettait à son évêque obéissance et respect. Il a été fidèle. Au beau jour de son jubilé d'or, il va dire à Jésus qu'il ne regrette pas le choix de sa jeunesse et qu'il se donne

encore à lui de tout cœur. C'est une grande et belle leçon. Sachez la comprendre et la goûter pour l'édification de vos âmes ». En effet, voir ce beau vieillard aux genoux de l'archevêque, ce fut un spectacle, dont tous garderont un souvenir bienfaisant. Qui sait si, dans l'âme de plusieurs enfants de Saint-Paul-l'Ermite, Dieu n'a pas jeté, à ce moment béni, la semence de la vocation sainte ?

* * *

La fête religieuse était finie, et c'est de celle-là surtout que nous voulions ici parler.

Disons en quelques mots, pour compléter, qu'un superbe banquet fut servi vers 1 heure, sous un abri construit pour la circonstance, à plus de 600 convives, avec un rare mérite d'organisation ; qu'au cours de ce banquet, répondant à une adresse, Mgr l'archevêque eut l'occasion de louer la verte vieillesse et l'inlassable vigueur du doyen de ses curés ; que, dans l'après-midi, des discours furent prononcés du haut d'une tribune, en face de l'église, où l'on chanta avec enthousiasme les gloires de la paroisse et les mérites du bon curé ; que le soir, enfin, les illuminations et les feux d'artifice prolongèrent très tard les rayonnements de ce beau jour.

Au reste, la température avait été ravissante, et le ciel s'était, semblait-il, mis de la partie. Nous avons eu un jour fait exprès pour des noces d'or !

Ad multos et faustissimos annos !

MORT DU BEAU-FRÈRE DU PAPE



Jean Parolin, beau-frère du Saint-Père, vient de mourir à Riese, où il était conseiller municipal et propriétaire d'une auberge.

Il y avait épousé Mlle Thérèse Sarto.

Une maladie interne, dont il souffrait depuis des années, avait pris un caractère aigu il y a quelques jours seulement. Jusqu'à la fin, il conserva la lucidité d'esprit. Au moment de la mort, il était entouré de son épouse, de ses fils, de ses brus et de ses neveux qu'il édifia par la piété avec laquelle il reçut les derniers sacrements ; le Saint-Père lui avait envoyé une bénédiction spéciale. Bien qu'il fut âgé de 77 ans, il avait l'aspect d'un sexagénaire.

Les électeurs de Riese l'avaient fait entrer au Conseil municipal alors qu'il était encore tout jeune. Dans les scrutins qui se sont succédés depuis, il est toujours arrivé en tête de la liste. N'est-ce pas la meilleure marque de l'estime dont il jouissait auprès de ses compatriotes ?

Aussi toute la commune de Riese est-elle en deuil à l'occasion de sa mort. La nouvelle fut aussitôt télégraphiée au Saint-Père par l'intermédiaire de Mgr Bressan qui reçut aussi connaissance des dispositions prises pour les funérailles.

« M. Parolin, dit le *Corriere d'Italia*, était une remarquable figure d'homme probe et intelligent, plein de brio, une de ces figures qui font davantage aimer les vieux temps, parce qu'ils en sont le miroir. Populaire et modeste, il personnifiait bien la famille du pape ».

Son fils, Mgr Parolin, archiprêtre de Possagno, reçoit des condoléances de toutes parts. Le patriarche de Venise lui a télégraphié, ainsi qu'à la vénérable veuve.

Après l'élévation de son beau-frère à la tiare, M. Parolin ne changea rien à ses habitudes modestes. Il voulut maintenir,

comme il disait, les traditions de la famille Sarto, qui étaient faites de simplicité et de frugalité.

La volonté du défunt est qu'il n'y ait ni fleurs ni discours à ses funérailles.

Pie X a envoyé à sa sœur Thérèse une lettre de consolations et de réconfort.

Mlle Gilda Parolin, fille du défunt, réside habituellement à Rome, chez les deux autres sœurs de Sa Sainteté, place Saint-Pierre.

CONGREGATIONS ROMAINES

Les procès de canonisation. — Le vœu héroïque. — La communion des malades non à jeun. — L'édition vaticane du chant grégorien. — Petites Sœurs des Pauvres. — La messe de minuit, le jour de Noël. — L'indulgence des Croisiers.

VOICI quelques détails intéressants sur le procès canonique qui est ouvert en vue de la cause de béatification du pape Pie IX.

« D'après la règle, on doit faire le procès du Serviteur de Dieu dans tous les endroits où il a demeuré un temps notable. Et pour ce motif on devra former des tribunaux à Sinigaglia, son lieu de naissance ; à Spolète, dont il a été archevêque ; à Imola, où il a été transféré du siège précédent ; et finalement à Rome, où il a passé sa vie de pontife. Il est très probable que l'on érigera un tribunal à Gaète, lieu de son exil quand la révolution le chassa de la Ville éternelle. D'après les règles ecclésiastiques, ces procès seront faits par l'ordinaire et sous sa propre autorité. Quand aucun témoin *de visu* n'a été interrogé dans les procès apostoliques, ou si étant interrogés ils ne peuvent pas répondre sur l'héroïcité des vertus durant les dix dernières années de la vie du Serviteur de Dieu, alors, au lieu de deux miracles, on en demande quatre. Je ne sais si l'on fera le procès *ne probationes preant* ; mais ce que je sais, c'est

que les miracles faits par Pie IX sont d'ores et déjà assez nombreux pour avoir plus que le *fumus miraculorum* que l'on demande dans ce premier stade de la cause.

« C'est quelque chose que de commencer, mais il est à prévoir un procès terriblement long. On veut, en effet, que la vie de ce grand pape apparaisse dans les détails ; et comme il a été mêlé à la politique durant trente ans, nombre de personnes voudront déposer. C'est donc un travail formidable auquel se préparent les employés de la Congrégation des Rites, mais un travail digne d'eux. La cause du Vénérable Innocent XI est arrêtée, on ne sait pourquoi ; et cependant c'est une cause si belle que le cardinal Parocchi disait un jour : « Je voudrais être pape seulement vingt-quatre heures, uniquement pour la faire reprendre ».

* * *

Le 6 novembre 1906, j'exposais à la Sacrée Congrégation de la Propagande un doute sur la révocabilité du vœu ou de l'acte héroïque en faveur des âmes du purgatoire. Ce doute, transmis par cette dernière à la Sacrée Congrégation des Indulgences, a reçu la solution suivante qui m'a été communiquée, le 9 février dernier, par la Sacrée Congrégation de la Propagande elle-même.

« Actum heroicum, quo fideles adhuc viventes Divinæ Majestati libere omnia opera satisfactoria et suffragia post mortem ipsis conferenda, offerunt in suffragium fidelium defunctorum, omnino improprie vocari votum, adeoque nullam inducere obligationem et libere posse revocari absque peccato ».

Aux faveurs déjà accordées par Léon XIII, Sa Sainteté, Pie X vient d'ajouter des indulgences exceptionnelles pour favoriser l'extention de la pratique du mois du Sacré-Cœur de Jésus.

1^o Indulgence plénière *toties quoties*, applicable aux âmes du purgatoire, le 30 juin, dans les églises où le mois du Sacré-Cœur aura été solennellement célébré.

2o Le privilège de l'autel grégorien *ad instar*, à la messe du 30 juin, pour les prédicateurs du mois du Sacré-Cœur et les recteurs des églises où cet exercice aura été solennellement célébré.

3o Pour les personnes qui propagent ce saint exercice, une indulgence de 500 jours, à gagner par toute œuvre faite pour le propager ou le faire mieux célébrer ; une indulgence plénière pour les communions faites dans le mois de juin ; le tout applicable aux âmes du purgatoire. (Rescrit du 8 août 1906.)

(D'une circulaire au clergé, datée du 12 mars 1907 et signée par Mgr l'évêque de Chicoutimi.)

* * *

Le doute suivant a été proposé à la Sacrée Congrégation du Concile : Par infirmes qui sont couchés (*decumbunt*) depuis un mois, et qui, selon le décret du 7 décembre 1906, peuvent recevoir la sainte Eucharistie sans être à jeun,—faut-il entendre seulement ceux qui gardent constamment le lit, ou plutôt faut-il aussi bien comprendre ceux qui, tout en étant gravement malades et incapables, d'après le médecin, d'observer le jeûne naturel, ne peuvent cependant pas rester au lit, ou bien se lèvent pendant la journée ?

Le 6 mars 1907, la Sacrée Congrégation a jugé à propos de répondre : *Comprehendi, facto verbo cum Sanctissimo ad cautelam*, c'est-à-dire : Ces derniers sont compris dans la permission, mais, par précaution, on prendra l'avis du Saint-Père.

Le 25 mars suivant, Notre Saint-Père le pape Pie X, après avoir entendu le rapport du secrétaire soussigné, a daigné ratifier et confirmer la décision de la Sacrée Congrégation du Concile et a ordonné de la publier, nonobstant toutes choses contraires.

† VINCENT VANNUTELLI, card., évêque de Palestrina, *préfet.*

C. DE LAI, *secrétaire.*

* * *

L'*Osservatore Romano* publie la note suivante :

A propos du congrès régional de chant grégorien, qui s'est tenu récemment à Padoue et où il a été question des nouveaux livres de chant reproduisant l'édition vaticane, avec ou sans signes supplémentaires, nous devons rappeler qu'il existe déjà à cet égard une loi officielle et précise.

On ne peut absolument faire aucune distinction entre les éditions *ad instar editionis vaticanae* et les éditions privées. Toutes les éditions de chant liturgique sont et seront *ad instar*, dans ce sens qu'elles doivent reproduire les mélodies de l'édition-type, *sans rien ajouter, retrancher ou changer*, comme le prescrit la Sacrée Congrégation des Rites dans son décret du 14 août 1905 ; il existe et il continuera d'exister des éditions *privées*, dans ce sens que chacune de ces éditions, pour le côté typographique et commercial, reste la propriété des éditeurs respectifs.

Quant aux signes supplémentaires qui ne se trouvent pas dans l'édition-type, il faut se rappeler qu'aucun éditeur n'est libre d'introduire ces signes dans les reproductions de l'édition vaticane.

On pourra trouver dans les éditions appelées rythmiques de chant grégorien, antérieures au décret du 14 février 1906, des signes *tolérés* et des signes *prohibés*. Le décret lui-même n'ayant pas force rétroactive, ces éditions ne sont pas prohibées ; mais les nouvelles éditions réimprimées devront être modifiées pour pouvoir être légitimement approuvées par les ordinaires.

* * *

« La Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers publie la communication suivante qui est une approbation définitive des Constitutions des Petites-Sœurs des Pauvres.

« Notre Très Saint-Père le pape Pie X, dans l'audience accordée le 5 mai 1907 au cardinal soussigné, préfet de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, a daigné confirmer l'approbation donnée le 9 juillet 1886 par le pape Léon

XIII, d'heureuse mémoire, aux Constitutions des Petites-Sœurs des Pauvres, avec certaines modifications destinées à favoriser la diffusion de l'Institut dans le monde entier. Par la teneur du présent décret, Sa Sainteté confirme et approuve ces constitutions, telles qu'elles sont contenues dans ce volume écrit en langue française, et dont un exemplaire authentique est conservé dans les archives de la même Congrégation. Etant sauvegardée la juridiction des ordinaires conformément à la règle des Sacrés Canons et des Constitutions apostoliques.

« Donné à Rome, au secrétariat de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers, le 6 mai 1907.

« Dominique, cardinal FERRATA, *préfet*.

Philippe GIUSTINI, *secrétaire* ».

* * *

Le Saint-Office publie un important décret daté du 1er août :

« Pour exciter toujours davantage la piété des fidèles et les enflammer de reconnaissance envers l'ineffable mystère de l'Incarnation du Verbe divin, le Saint-Père a bénignement concédé, *motu proprio* et à perpétuité, que dans tous les monastères, cloîtres, dans les autres instituts religieux, les couvents, les séminaires, qui ont l'oratoire public ou privé, avec la faculté de conserver habituellement le Saint-Sacrement, on pourra, dans la nuit de Noël, célébrer les messes de rite, ou, si l'on veut, une seule, quand on le juge plus opportun. On pourra distribuer la communion aux fidèles. L'assistance à ces messes ou à cette messe suffira pour satisfaire au précepte ».

* * *

Un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 12 juin 1907, permet de cumuler les indulgences du Rosaire et des Croisiers par une récitation unique du chapelet, pourvu que le chapelet ait reçu la double bénédiction.

Tous les prêtres peuvent désormais obtenir le privilège de bénir les chapelets en leur affectant l'indulgence des Croisiers; il faut pour cela aux prêtres séculiers la recommandation de leur ordinaire, et aux réguliers l'approbation de leur procureur général.—Et même les *Prêtres Adorateurs* ont déjà ce privilège, en vertu d'un rescrit du 30 mai 1907.